



Termes de référence Évaluation externe

Projet d'appui à la revalorisation et à l'amélioration de la qualité de
l'offre éducative publique
dans le département du Nord-Ouest d'Haïti

Libellé court : Appui aux écoles publiques
Phase 1 | 2021-2024

PARTAGE - ADEMA

Mars 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale des parties constituantes de l'évaluation.....	3
1.1. Présentation des partenaires	3
1.1.1. PARTAGE.....	3
1.1.2. ADEMA	3
1.1.3. Partenariat PARTAGE/ADEMA.....	3
1.1.4. MENFP.....	4
1.1.5. Partenariat ADEMA/MENFP.....	4
1.1.6. DDENO	4
1.1.7. BDS	5
1.2. Présentation de l'action à évaluer	5
1.2.1. Informations générales sur le contexte d'intervention.....	5
1.2.2. Le projet d'appui à la revalorisation et à l'amélioration de la qualité de l'offre éducative publique dans le département du Nord-Ouest d'Haïti	6
2. Objectifs de l'évaluation	7
2.1. Contexte de l'évaluation.....	7
2.2. Attentes et caractéristiques principales de l'évaluation.....	7
2.3. Questions évaluatives	7
2.4. Aspects sur lesquels des recommandations sont attendues	10
3. Méthodologie.....	11
3.1 Sources d'information disponibles.....	11
3.2 Principaux acteurs à rencontrer	11
3.3 Éléments méthodologiques	11
3.4 Points d'attention.....	12
4. Aspects pratiques de l'évaluation.....	12
4.1. Pilotage de l'évaluation	12
4.2. Calendrier	13
4.3. Composition de l'équipe d'évaluation	13
4.4. Modalités de sélection	13
4.5. Livrables attendus	14
4.6. Budget disponible	14
4.7. Modalités de candidature.....	14
Annexes	15
Annexe 1 : Canevas de la proposition technique	16
Annexe 2 : Modèle de devis	17

1. Présentation générale des parties constituantes de l'évaluation

1.1. Présentation des partenaires

1.1.1. PARTAGE

PARTAGE est une association de solidarité internationale d'aide à l'enfance démunie. Depuis plus de 50 ans, PARTAGE soutient des actions qui permettent de lever les freins au développement global de l'enfant, afin qu'il puisse être éduqué, soigné, protégé, tout en accompagnant le développement de sa communauté. Dès sa création, PARTAGE a choisi de travailler en partenariat avec des acteurs locaux, s'inscrivant ainsi dans une logique de renforcement des capacités des sociétés civiles locales et de pérennité des actions mises en œuvre. En leur apportant un soutien à la fois humain, financier et technique, PARTAGE se définit comme un partenaire accompagnant. Son réseau de partenaires locaux se compose aujourd'hui de 26 associations dans 17 pays d'Afrique, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine-Caraïbes et Europe.

PARTAGE soutient des actions liées au développement de l'enfant et tout particulièrement celles ayant pour objectif de permettre aux enfants les plus défavorisés d'avoir accès à une éducation de qualité. En Haïti, PARTAGE soutient des actions d'éducation depuis 1988 à travers l'appui à différentes organisations. PARTAGE soutient des actions mises en œuvre par des organisations de la société civile haïtienne qui s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques de leur pays en matière d'éducation.

1.1.2. ADEMA

ADEMA est une association haïtienne qui contribue depuis 2005 au développement de la zone du Bas Nord-Ouest d'Haïti en accompagnant les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État et les organisations de la société civile. L'organisation ADEMA a une grande expérience d'intervention dans les domaines de l'Éducation, mais aussi du Développement Local, de la Sécurité Alimentaire et de la Gestion des Risques et Désastres.

ADEMA développe un programme d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation dans le Nord-Ouest d'Haïti. Ce programme, en place depuis 2005, géré dans un premier temps par Initiative Développement, a été entièrement transféré à ADEMA en janvier 2009 suivant une convention signée entre ces deux organisations. Il consiste à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation, participer à la scolarisation des enfants les plus démunis et appuyer le renforcement de la gouvernance du secteur éducatif au niveau local.

1.1.3. Partenariat PARTAGE/ADEMA

PARTAGE et ADEMA collaborent depuis janvier 2012 dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'Éducation dans le Bas Nord-Ouest d'Haïti. Une convention de partenariat a été signée entre les deux organisations en décembre 2012. Dans le cadre de ce partenariat entre PARTAGE et ADEMA, un premier projet d'Appui à la revalorisation et à l'amélioration de la qualité de l'offre éducative publique dans le département du Nord-Ouest d'Haïti, soutenu financièrement par l'Agence Française de développement (AFD), a été mis en œuvre entre 2016 et 2018. Ce second projet d'appui aux écoles publiques co-financé par l'AFD est mis en œuvre entre 2021 et 2024. Il poursuit les mêmes objectifs d'appui à la revalorisation et à l'amélioration de la qualité de l'offre éducative publique dans le département du Nord-Ouest d'Haïti, tout en s'appuyant sur les apprentissages du premier projet et les recommandations des évaluateurs et des auditeurs notamment sur l'implication des acteurs et sur le contrôle interne.

En tant que porteur du projet auprès de l'AFD, PARTAGE est en charge de l'encadrement (technique

et administratif) du projet, du suivi de l'exécution du projet, de la validation des rapports et des programmations opérationnelles, de l'accompagnement de la capitalisation et diffusion, de l'accompagnement dans le renforcement de capacités d'ADEMA et de la communication au grand public français sur le projet et le contexte haïtien.

ADEMA est responsable de la mise en œuvre de l'action dans la région du Bas Nord-Ouest en Haïti et plus particulièrement de la mobilisation des acteurs, de la mise en œuvre des activités du projet, de l'appui aux BDS, aux structures de gestion des écoles, à l'ENI et aux EFACAP ainsi qu'à la mise en œuvre de la capitalisation.

1.1.4.MENFP

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle d'Haïti définit et met en œuvre les politiques publiques en matière d'éducation et de formation ; il est donc un partenaire incontournable pour permettre l'ancrage institutionnel du projet et contribuer à la pérennité de l'action en faveur des écoles publiques, des inspections scolaires et structures de formation des professeurs. Le MENFP est étroitement associé à la mise en œuvre de plusieurs composantes du projet, notamment la validation du plan et des modules de formation, la coordination des activités de l'ENINO et la coordination des actions des EFACAP.

1.1.5.Partenariat ADEMA/MENFP

Depuis sa création, ADEMA a développé ses actions en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés. Une convention entre ADEMA et le MENFP a été signée, pour 10 ans, en avril 2015 et définit le cadre d'intervention entre les deux partenaires. Des conventions de collaboration couvrant la période du projet ont été établies par ADEMA avec les BDS, l'EFACAP de Bombardopolis, l'EFACAP de Jean Rabel, l'EFACAP de Lcoma et l'ENINO.

Plusieurs acteurs du MENFP sont directement impliqués dans le projet :

- La Direction de la Formation et du Perfectionnement pour la validation du plan et des modules de formation, pour la coordination des activités de l'ENINO ;
- La Direction de l'Enseignement Fondamental pour la coordination des actions des EFACAP ;
- L'Office National de Partenariat en Éducation pour le suivi du partenariat entre ADEMA et le Ministère ;
- La Direction d'Appui à l'Education Privée et du Partenariat pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Gestion de Proximité en Milieu Scolaire, pour la validation des activités de renforcement des structures de gestion des écoles.

1.1.6.DDENO

Représentante du MENFP dans le département, la Direction Départementale de l'Éducation du Nord-Ouest met en œuvre la politique éducative dans le département du Nord-Ouest et assure la régulation du secteur. Dans le cadre du projet, le rôle de la DDENO devrait être d'assurer l'interface entre le projet et les services techniques au niveau central du MENFP, par le suivi-évaluation du projet à travers le comité de pilotage qu'elle doit animer (composé de représentants de la DDENO, d'ADEMA et de PARTAGE), par la coordination des actions de formation à travers le Service d'Appui Pédagogique, par la validation des plans opérationnels annuels ainsi que des rapports techniques et financiers du projet.

1.1.7. BDS

Les trois Bureaux de Districts Scolaires (Jean Rabel, Bombardopolis/Baie de Henne, Môle Saint Nicolas) sont les interlocuteurs principaux au niveau local. Dans le cadre du projet, les BDS assurent la représentation de la DDENO dans leur District, participent à l'élaboration du plan opérationnel, participent à la mobilisation des acteurs, animent des espaces de dialogue (table de concertation, table de gestion districtale), pilotent la mise en place du système d'information au niveau du district (carte scolaire, base de données...), assurent la régulation du système au niveau local et participent à la mise en œuvre du projet.

1.2. Présentation de l'action à évaluer

1.2.1. Informations générales sur le contexte d'intervention

Le Bas Nord-Ouest d'Haïti est l'une des régions les plus défavorisées du pays, notamment de par sa difficulté d'accès routier et, par conséquent, son isolement vis-à-vis du reste du pays. La situation économique y est très précaire et sa vulnérabilité face aux aléas climatiques renforce sa fragilité. L'instabilité économique subie par une majorité des familles devient un obstacle pour la scolarisation des enfants ; beaucoup de parents sont contraints de retirer leurs enfants de l'école à cause des frais liés à leur scolarité trop importants. La mise en œuvre du projet Appui à la revalorisation et à l'amélioration de la qualité de l'offre éducative publique dans le département du Nord-Ouest d'Haïti a été confrontée à une dégradation significative du contexte politique, économique, social et sécuritaire. La montée de la violence et de l'instabilité socio-politique en Haïti depuis 2021 a eu un fort impact sur le système éducatif en général et sur le projet en particulier (limitation de circulation des personnes et des biens, inflation, etc.).

Au cours des dernières décennies, de grands efforts ont malgré tout été enregistrés dans le Système éducatif haïtien. Divers plans et stratégies ont été élaborés, tels que le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF) 2020-2030. Au niveau de l'accès, selon les résultats du recensement scolaire de 2016 réalisé par la DPCE-MENFP, des progrès importants ont été réalisés dans l'éducation de base des jeunes et des enfants. Au préscolaire, le Taux Net de Scolarisation (TNS) est passé de 51,50% en 2010-2011 à 60 % en 2015-2016, au Fondamental de 68,10% en 2010-2011 à 77 % en 2015-2016 et au secondaire de 11% en 2011 à 15% en 2016. Malgré ces efforts, l'offre scolaire est caractérisée par des déséquilibres et inégalités. En effet, la proportion des écoles publiques par rapport à l'offre totale varie suivant le niveau d'enseignement considéré : 6.42% au préscolaire, 15.07% au fondamental et 5.47% au secondaire. Selon une étude sur l'exclusion scolaire en 2016 par le MENFP et l'UNICEF, au niveau du préscolaire, 20% des enfants de 5 ans ne fréquentent pas l'école ; 18% des enfants âgés de 6-11 ans sont en dehors de l'école, de même, 9% des enfants de 12-14 ans sont exclus de l'école.

L'amélioration de la qualité des services reste un défi majeur auquel le système éducatif doit faire face. Le taux de sur-âgés reste élevé (30% en préscolaire, 50% en fondamental) ainsi que le taux de redoublement (30% en fondamental). La rétention des élèves à l'école est un problème majeur du système éducatif sur la zone du Bas Nord-Ouest, en dépit des actions menées. Les écoles peinent à maintenir les élèves en classe jusqu'en 6ème AF et encore plus jusqu'au 3ème cycle. Le système manque d'enseignants qualifiés (20% d'enseignants qualifiés au niveau fondamental), de formation pour ces enseignants et directeurs d'école, de ressources pédagogiques adaptées, d'infrastructures, de matériels et de fournitures. Pour exemple, en début de projet, on estime que plus de 40% des élèves des 3 districts concernés par le projet ne disposent pas d'un manuel de lecture et de mathématique.

La Direction Départementale de l'Éducation du Nord-Ouest (DDENO) et les Bureaux des Districts Scolaires (BDS) peinent à exercer leurs fonctions. En effet, les inspecteurs du fondamental 1er et 2ème cycle sont en sous-effectif et peu sont qualifiés. Le manque de moyens à leur disposition est également

un frein à la réalisation de leurs tâches. Au sein des écoles, les comités de gestion, de parents et d'élèves ont un rôle clé à jouer pour assurer une bonne gestion des établissements scolaires et permettre à la communauté de s'impliquer dans les affaires de l'école et ainsi dans la gestion de l'éducation. Dans les faits, les comités de gestion et de parents n'ont généralement pas les compétences, le temps, ni les moyens matériels pour agir en faveur de l'amélioration de l'enseignement. De plus, la participation des élèves dans la vie de l'école est encore trop souvent limitée aujourd'hui en Haïti. La revalorisation des écoles nationales constitue donc un des atouts majeurs pour atteindre l'objectif de la scolarisation universelle des enfants de manière durable.

1.2.2. Le projet d'appui à la revalorisation et à l'amélioration de la qualité de l'offre éducative publique dans le département du Nord-Ouest d'Haïti

Le projet a pour but de revaloriser l'enseignement public fondamental en Haïti pour contribuer à atteindre l'objectif de scolarisation universelle gratuite et obligatoire. En intervenant à différents niveaux (département, district, commune, école), le projet contribue au changement dans la gouvernance du système éducatif et agit sur l'accès et la qualité de l'enseignement dans le Bas Nord-Ouest du pays. La démarche pluri-acteurs du projet permet l'implication de tous les acteurs concernés et la pérennisation des actions mises en place. La prise en compte des crises (sanitaires, sociales et liées aux catastrophes naturelles) vise à renforcer la résilience des écoles et à assurer autant que possible une continuité pédagogique dans le cas où leur accès serait restreint. Dans le cadre du projet, des actions de capitalisation et de renforcement des capacités administratives et financières de la principale OSC locale permettent de pérenniser son intervention.

Objectif global : Contribuer à l'amélioration de l'accès à une éducation fondamentale publique de qualité pour toutes et tous dans les 3 districts scolaires de la région du Bas Nord-Ouest en Haïti.

Objectif(s) spécifique(s) : Renforcer les acteurs locaux de l'éducation pour plus de collaboration et plus de résilience face aux crises afin de garantir à plus de 10.000 élèves l'accès et la fréquentation sur le long terme à un enseignement public de qualité dans 40 écoles.

Résultats :

1. Les structures d'encadrement des écoles et les acteurs éducatifs locaux sont renforcés et collaborent pour une amélioration de la qualité de l'école.
2. L'accès et la qualité des services éducatifs ainsi que la réussite des élèves des écoles ciblées sont améliorées.
3. Des stratégies de résilience aux risques de catastrophes naturelles et pandémiques sont développées avec et pour les écoles ciblées.
4. ADEMA est renforcée dans son contrôle interne et dans la capitalisation de ses pratiques.

Groupe(s) cible(s) :

- Environ 10 000 élèves (préscolaire et fondamental 1er et 2ème cycle) des 40 écoles ciblées ;
- 15 inspecteurs des bureaux des districts scolaires de Jean Rabel, Bombardopolis et du Môle Saint-Nicolas ;
- 13 membres du personnel d'encadrement au niveau des EFACAP, 3 directeurs d'EFACAP, 3 directeurs d'EFA, 8 conseillers pédagogiques ;
- 280 membres du personnel des écoles associées aux EFACAP ;
- 18 cadres de l'ENINO et plus de 70 étudiants ;
- 280 enseignants (préscolaire et fondamental) des 40 écoles publiques ;
- 40 directeurs d'écoles ;
- 40 comités de gestion, 40 comités de parents et 40 comités d'élèves ;
- 300 parents d'élèves ayant des difficultés économiques.

Budget

Le budget global du projet est de 1 450 000 € financé à hauteur de 45% par l'AFD. Les autres financements proviennent essentiellement des ressources de PARTAGE issues de la générosité du grand public (dons, parrainage, legs) et de co-financements mobilisés par ADEMA.

2. Objectifs de l'évaluation

2.1. Contexte de l'évaluation

Le projet est soutenu financièrement par l'AFD. Il s'agit d'une première phase de projet. Elle a débuté le 1^{er} septembre 2021 pour une période de 36 mois, jusqu'au 31 août 2024. Suite à une demande de report de la date de fin du projet, celle-ci est désormais prévue le 31 décembre 2024.

Une évaluation sur un précédent projet a été réalisée en 2019. Les recommandations des évaluateurs avaient été prises en compte dans l'élaboration de ce nouveau projet 2021-2024.

2.2. Attentes et caractéristiques principales de l'évaluation

Cette évaluation externe servira d'évaluation finale à la phase 1 du projet et permettra d'apporter des recommandations pour la construction de sa phase 2.

Cette évaluation devra répondre à deux attentes principales :

- Évaluer les résultats atteints au terme de cette 1^{ère} phase du projet ;
- Formuler des recommandations pour la suite du projet (phase 2), notamment quant au niveau de l'implication et de l'autonomie possible des différentes parties prenantes dans le projet.

En effet, afin d'alimenter et de préparer la poursuite du projet et la présentation d'une nouvelle phase, des recommandations concrètes sont attendues sur :

- La cohérence du projet au regard de l'évolution du contexte (aggravation de la crise, effondrement des services de base, augmentation des violences, etc.) et de l'augmentation des besoins humanitaires des populations ;
- Le niveau d'implication des différents acteurs externes et internes aux écoles dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'amélioration des écoles ;
- Les priorités en termes de renforcement de compétences du partenaire local ADEMA pour une prochaine phase ;
- La capitalisation réalisée ainsi que les pratiques qui ont fait leurs preuves en phase 1 y compris sur leur valorisation localement ;
- Outre ces attentes particulières, le consultant pourra produire toutes les recommandations qu'il jugera utiles.

2.3. Questions évaluatives

2.3.1 Pertinence, cohérence et stratégie d'intervention du projet

- Les activités mises en œuvre sont-elles cohérentes par rapport au contexte national, régional et local et en particulier avec la situation de crise que traversent actuellement le pays et le système éducatif haïtien ?
- Les activités mises en œuvre concourent-elles à l'atteinte des objectifs des politiques étatiques en termes d'éducation ? Les attentes du projet sont-elles pertinentes/cohérentes au regard des compétences et prérogatives des différents acteurs impliqués dans le projet ? Sont-elles cohérentes avec la politique du MENFP et avec les ressources déjà mises à dispositions via le budget de l'État ?

- Dans quelle mesure l'intervention menée par ADEMA est-elle cohérente et complémentaire avec les actions menées par les autres acteurs locaux éducatifs et institutionnels intervenant dans la zone du projet ?
- La stratégie et les modalités de renforcement des capacités des structures d'encadrement des écoles et des acteurs éducatifs locaux par ADEMA ont-elles permis d'atteindre les résultats escomptés ?
- Sur quels acteurs clés est-il pertinent de s'appuyer pour la revalorisation et l'amélioration de l'offre éducative publique ?
- L'approche holistique est-elle suffisamment perçue comme une bonne réponse à la crise ? Est-elle à renforcer ? Quelles recommandations peuvent être proposées ?
- Les activités mises en œuvre concourent-elles à l'atteinte des objectifs généraux du projet ?
- Le choix des écoles ciblées par le projet est-il pertinent au regard des besoins identifiés et des possibilités d'intervention des équipes/acteurs ? L'échelle d'intervention, le Bas Nord-Ouest, définie par le projet est-elle toujours la plus pertinente ou faut-il la réviser dans la perspective d'une nouvelle phase du projet ?
- Le nombre d'écoles intégrées au projet est-il cohérent pour atteindre les objectifs et résultats du projet ?
- La stratégie d'intervention et les actions du projet répondent-elles toujours/encore aux priorités et besoins des populations bénéficiaires, en particulier les parents d'élèves et les enfants ?
- La stratégie d'intervention du projet vient-elle bien se poser en posture d'accompagnement du MENFP ? Quels sont les garde-fous mis en place par le projet pour éviter de s'installer dans une posture de « substitution de l'État » ?
- La stratégie adoptée permet-elle à l'inspection scolaire d'être autonome dans l'encadrement des écoles ? Des effets de substitutions sont-ils observables, sur quelles compétences ? Si l'autonomie ne s'est pas améliorée, quelle stratégie adopter pour le futur ?
- La position de PARTAGE / ADEMA, organisations « non gouvernementales » appuyant des structures et établissements publics, est-elle claire pour les différentes parties prenantes ?
- La stratégie et les modalités de renforcement des capacités d'ADEMA par PARTAGE ont-elles permis de renforcer son contrôle interne, son dispositif de suivi-évaluation et la capitalisation de ses pratiques ?
- La stratégie adoptée par PARTAGE pour le renforcement institutionnel d'ADEMA s'est-elle avérée pertinente compte-tenu de la situation sécuritaire du pays ?
- Les garçons et les filles, les hommes et les femmes ont-ils eu un accès équitable aux activités, produits et services du projet ?
- Les filles et femmes bénéficiaires et parties-prenantes du projet ont-elles bien été associées et ont-elles bénéficié d'un accompagnement suffisant ? La crise du système éducatif haïtien n'a-t-elle pas renforcé leur éventuelle marginalisation ?
- Des données désagrégées par sexe ont-elles été recueillies et analysées ?

2.3.2 Efficacité et efficience du projet

- Quelles sont les principales réalisations obtenues au moment de l'évaluation et comment concourent-elles à l'atteinte des résultats attendus ?
- Les activités planifiées dans les documents de projet ont-elles été réalisées comme prévu ? Si non, pourquoi ces écarts ? Quels sont les facteurs internes ou externes, qui ont facilité ou ont constitué des freins à la réalisation des activités prévues et des résultats attendus du projet ?
- La qualité de ces activités d'amélioration de l'éducation est-elle perceptible ? Le type d'appui proposé par le programme répond-il aux attentes et aux besoins des différents acteurs (inspection scolaire, écoles, comités d'écoles) ?
- Les activités mises en œuvre ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus sur cette première phase du projet ? Si non, quelles activités privilégier pour une nouvelle phase ?
- Quels sont les facteurs-clés (internes ou externes aux partenaires, endogènes ou exogènes dans le contexte du Bas Nord-Ouest) qui ont permis la réalisation (ou non réalisation) des activités prévues et des résultats attendus ?
- Le dispositif de suivi-évaluation du projet et les outils qui étaient prévus ont-ils tous été mis en place ? Ont-ils permis de mesurer l'atteinte des résultats du projet ?
- Les moyens (matériels, humains et financiers) pour mener à bien le projet ont-ils été correctement mobilisés et utilisés ? Ont-ils été suffisants et adéquats en tenant compte des objectifs établis et des résultats attendus ?
- Quel est le niveau de ressources qui a été dédié effectivement par type de bénéficiaires finaux par rapport au coût de mise en œuvre du projet ? Comment pourrait-il être amélioré ?
- Le nombre d'écoles intégrées au projet est-il cohérent avec les moyens disponibles, ne favorise-t-il pas un saupoudrage des moyens et permet-il une efficacité de l'aide ?
- L'apport de ressources externes auprès de structures publiques (l'éducation est supposée gratuite selon la constitution haïtienne) est-elle justifiée ? N'introduit-elle pas un biais qui motive certains réarbitrages dans l'allocation des ressources au niveau du département du Nord-Ouest ?

2.3.3 Pérennité et durabilité du projet

- Les résultats enregistrés sont-ils durables ?
- Quels sont les effets de l'action sur les différents groupes cibles ? Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs non prévus ?
- Quelles perspectives pour la continuation du projet en lien avec l'évolution négative du contexte d'intervention ? Quelle analyse des outils mis en place par ADEMA pour répondre aux crises ? Quelle prise en compte de l'éducation en situations de crise dans le projet ?
- Quel est le niveau d'implication possible/à attendre de chaque type d'acteurs dans le projet ?
- Quel est le niveau réel d'implication des différents acteurs (et notamment des autorités publiques au regard de leur mandat et de leurs compétences théoriques) dans le projet ?
- Ce niveau d'implication des acteurs locaux en éducation dans le projet est-il suffisant ? Peut-il constituer un gage de pérennité ? Si non, quels seraient les leviers favorisant une meilleure intégration de chaque acteur ?

- Quels sont les freins à l'implication des acteurs locaux dans le projet ? En quoi leur implication jette les bases de la poursuite d'une phase 2 ?
- En quoi le projet permet de favoriser l'autonomie des différents partenaires impliqués ?

2.4 Aspects sur lesquels des recommandations sont attendues

Afin d'alimenter l'élaboration de la phase 2 du projet, des recommandations concrètes sont attendues concernant :

- L'implication des acteurs dans le projet (cf. questions évaluatives). L'évaluation doit en effet aider à définir et préciser quelle implication -réaliste et pertinente- peut être attendue de chaque acteur dans la nouvelle phase. Un accent particulier sur l'outil des primes de performance dans les écoles pourra être apporté ainsi que sur la mise à disposition du projet de cadres du MENFP assurant les rôles de coordonnateurs et conseillers pédagogiques.
- La gouvernance du projet (pilotage, appui technique et développement des compétences) en lien avec les objectifs organisationnels d'ADEMA et de PARTAGE. Un accent particulier sera apporté sur la mobilisation des cadres du MENFP assurant les rôles de coordonnateurs et conseillers pédagogiques ainsi que sur le rôle de la DDNO à travers ses services dans le pilotage du projet.
- L'échelle d'intervention et le nombre de zones prises en compte dans le projet : le nombre d'écoles soutenues est-il pertinent pour un accompagnement efficace et efficient ?
- La prise en compte de l'éducation en situation de crise et les mécanismes d'accompagnement des acteurs sur le maintien de la continuité pédagogique pour les élèves du Bas Nord-Ouest.
- Des dispositifs adaptés aux réalités de la zone pour maintenir la continuité pédagogique en cas de crise majeure, notamment lors de la fermeture des écoles.
- L'analyse du positionnement d'ADEMA en éducation et de sa stratégie d'intervention en lien avec ce projet, dans la perspective d'une nouvelle phase.
- Les besoins, stratégies et modalités de renforcement des capacités des structures d'encadrement des écoles et des acteurs éducatifs locaux par ADEMA.
- Les besoins, stratégies et modalités de renforcement des capacités d'ADEMA par PARTAGE, compte-tenu de la situation sécuritaire du pays.
- Le fonctionnement interne de PARTAGE et ADEMA afin d'améliorer les résultats obtenus sur le terrain (pertinence/efficacité) et de renforcer la collaboration au sein et entre les deux organisations.
- Les orientations à envisager pour favoriser la pérennisation des dynamiques initiées tant sur le terrain, qu'au niveau institutionnel et partenarial.
- La manière dont le projet pourrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux de genre.
- Les stratégies pour garantir que le projet favorise une éducation inclusive et n'engendre pas l'exclusion notamment des filles et des femmes.

Outre ces attentes particulières, les consultants pourront produire toutes les recommandations qu'ils jugeront utiles.

3. Méthodologie

3.1 Sources d'information disponibles

- Documents de contexte : politique éducative, évaluations antérieures
- Accords de partenariat
- Documents de projet (proposal et budget)
- Programmation d'activités
- Rapports du projet (narratif et financier)
- Documents produits dans le cadre du projet (comptes-rendus des réunions des instances de pilotage, outils d'activités, base de données, fiches de capitalisation, matrice de dispositif de suivi-évaluation...)

3.2 Principaux acteurs à rencontrer

- Équipe du projet ;
- Inspecteurs principaux de zone des Bureaux des Districts Scolaires de Jean-Rabel, Bombardopolis et Môle Saint Nicolas ;
- Directeurs d'EFACAP, d'EFA, Conseillers Pédagogiques de Jean Rabel, Bombardopolis et Lacoma ;
- Cadres de l'ENINO (Ecole Normale d'Instituteurs du Nord-Ouest) ;
- Direction Départementale de l'Éducation du Nord-Ouest ;
- Représentant(s) du MENFP à Port-au-Prince (en fonction du contexte) ;
- Directeurs et enseignants des écoles publiques appuyées (échantillon à proposer par les consultants) ;
- Membres des Conseils d'école ;
- Représentant de l'AFD à Port-au-Prince.

3.3 Éléments méthodologiques

Les principales étapes de réalisation de l'évaluation proposées sont les suivantes.

Travail préparatoire

- ✓ Revue documentaire : prise de connaissance des principaux documents existants sur le projet et antécédents du projet
- ✓ Discussions avec le comité de pilotage de l'évaluation (validation des outils de collecte de données)
- ✓ Réalisation d'une note de cadrage

Mission terrain en Haïti

- ✓ Discussions avec l'équipe d'ADEMA
- ✓ Revue documentaire : consultation de la documentation disponible à ADEMA
- ✓ Discussions avec les différents acteurs partenaires du projet (MENFP, DDENO, BDS, etc.)
- ✓ Enquêtes et entretiens terrain auprès des groupes cibles et bénéficiaires du projet (directeurs, enseignants...)
- ✓ Restitution locale à chaud en Haïti et à distance avec le COPIL de l'évaluation

Restitution

- ✓ Rédaction du rapport provisoire
- ✓ Échanges avec le comité de pilotage sur la base du rapport provisoire
- ✓ Rédaction du rapport final

La méthodologie de réalisation de l'évaluation sera explicitée par l'équipe de consultants dans son offre.

La qualité de la méthodologie proposée constituera un critère essentiel dans le choix final des consultants.

L'évaluation doit être participative. Pour ce faire, une méthodologie facilitant la participation active de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet est attendue.

Nous recommandons le recours à des techniques de diagnostic participatif (observation directe, focus group, entretiens...) qui permettront non seulement d'analyser les résultats de l'action mais aussi de capter la perception et les appréciations des différents acteurs sur le projet. Ainsi, l'accent devra être mis sur une analyse qualitative du projet et des enjeux des différentes parties prenantes.

3.4 Points d'attention

La méthodologie, en particulier au niveau de la mission terrain, devra tenir compte du contexte sécuritaire volatile d'Haïti ainsi que des conditions météorologiques pouvant influencer sur la mobilité des différentes parties prenantes.

Nous vous invitons à préciser dans vos offres techniques et financières les modalités spécifiques prévues pour la conduite de l'évaluation au vu du contexte sécuritaire haïtien : composition de l'équipe (nationale/internationale), planning détaillé en précisant les modalités de rencontres (notamment collectives), déplacements envisagés, coûts sécuritaires le cas échéant, etc.

La réalisation de la mission terrain en Haïti devra être réalisée dans le cadre du respect des règles de sécurité interne d'ADEMA. Il est impératif de souscrire à toutes les polices d'assurance nécessaires pour la conduite de ce type d'activité (responsabilité civile et professionnelle). ADEMA et PARTAGE sont libérés de toute responsabilité quant à la couverture sociale et médicale des consultants.

En aucun cas, ADEMA, PARTAGE ou l'AFD ne pourraient être tenus responsables des dommages matériels (y compris corporels) et moraux pouvant être causés par des tiers envers les consultants dans le cadre de la réalisation de la mission. De même, les consultants seront seuls responsables de toute perte ou dommage occasionnés à un tiers, lorsqu'ils résultent de l'exécution de l'évaluation. L'équipe de consultant s'engage à échanger régulièrement avec le COPIL de l'évaluation à propos du contexte sécuritaire et à suivre les recommandations.

4. Aspects pratiques de l'évaluation

4.1. Pilotage de l'évaluation

Un comité de pilotage réunissant PARTAGE, ADEMA, la Direction Départementale de l'Éducation du Nord-Ouest (DDENO) et les Inspecteurs principaux des BDS sera mis en place pour suivre le processus de préparation et de réalisation de l'évaluation. Ce comité sera composé de représentants de PARTAGE (Marie Benketaf, responsable de suivi-évaluation et des apprentissages, Laure Etcheto, responsable des programmes Haïti), d'ADEMA (Achille Raymond, responsable de suivi-évaluation, Jérémie

L'Homme, volontaire Suivi-évaluation et Mausert François, directeur exécutif), de la DDENO (directeur départemental ou son représentant) et des Inspecteurs principaux des BDS de Jean Rabel, Bombardopolis/Baie de Henne et Môle Saint Nicolas. Le comité de pilotage se rencontrera en visioconférence lors de l'analyse des offres et de la sélection des consultants. Puis, le comité se réunira avec l'équipe de consultants dans la phase de cadrage et se concertera avec les consultants lors de la réunion de présentation du rapport intermédiaire en amont de la restitution.

4.2. Calendrier

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation est le suivant (dates au plus tard) :

02 avril 2024	Publication de l'offre
24 avril 2024	Date limite de réception des offres
02 mai 2024	Analyse des offres et sélection
Entre le 02 et le 07 mai 2024	Analyse des documents de projet par les consultants
07 mai 2024	Réunion de cadrage (à distance)
15 mai 2024	Remise d'une note de cadrage
Entre le 27 mai et le 07 juin 2024	Mission terrain avec restitutions
28 juin 2024	Remise du rapport provisoire
08 au 12 juillet 2024	Réunion d'échange sur le rapport provisoire (à distance)
22 au 26 Juillet 2024	Remise du rapport final

4.3. Composition de l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation sera composée de minimum deux personnes, dont l'une au moins établie en Haïti.

Les consultants devront justifier des compétences suivantes :

- Expérience significative dans le domaine de la solidarité internationale ;
- Solide expérience de terrain en suivi-évaluation de projets de développement dans le domaine de l'Éducation, l'aide à l'enfance ;
- Connaissance et compréhension des enjeux de la thématique de l'éducation en situation de crise ;
- Très bonne connaissance du système éducatif haïtien, de ses enjeux et de ses défis ;
- Idéalement connaissance de la zone du Bas Nord-Ouest ;
- Maîtrise de la Gestion du Cycle de Projet ;
- Résistance au stress et à des contextes d'insécurité ;
- Maîtrise du français. La pratique du créole par au moins un des membres de l'équipe est indispensable.
- Capacité d'observation, d'analyse et de synthèse. Autonomie, diplomatie, ouverture d'esprit. Qualité rédactionnelle nécessaire.

4.4. Modalités de sélection

La sélection des candidatures s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Qualifications, expériences et compétences des consultant(e)s (y compris connaissance du pays et expérience de collaboration antérieure réussie entre les consultants) ;
- Expérience et connaissance de la problématique du projet à évaluer ;
- Compréhension globale des termes de référence ;

- Approfondissement de l'objet de l'évaluation, des questions évaluatives ;
- Méthodologie proposée ;
- Détail des prix et coût de la prestation et calendrier de réalisation.

4.5. Livrables attendus

Il sera demandé à l'équipe d'évaluation de réaliser :

- Une note de cadrage présentée au Comité de pilotage qui devra être validée avant le départ sur le terrain. Elle présentera une lecture synthétique du projet et fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et des échanges réalisés avant la mission terrain. Elle présentera notamment la méthodologie et le plan de travail de la mission, les questions et hypothèses que les évaluateurs traiteront sur le terrain (en version électronique sous format Word), le nombre d'entretiens à réaliser avec les différentes parties prenantes et leur mode de traitement.
- Un temps de restitution à la fin de la mission terrain en Haïti.
- Un rapport provisoire concluant l'évaluation sera remis au Comité de pilotage une semaine avant la restitution (en version électronique sous format Word).
- Une restitution des principales conclusions et recommandations sera réalisée à distance. Elle sera l'occasion d'échanger sur celles-ci avec le Comité de pilotage qui pourra formuler ses remarques sur le rapport provisoire.
- Dans la semaine suivant la restitution et l'envoi des éventuelles remarques sur le rapport provisoire par le Comité de pilotage, un rapport définitif sera envoyé en version électronique.

Ce rapport final comprendra :

a) Un rapport principal (maximum 50 pages hors annexes) qui comprendra :

- un rappel du contexte, des objectifs et de la méthodologie employés ;
- des observations et résultats détaillés de l'évaluation en réponse aux questions évaluatives ;
- des recommandations concrètes, notamment une proposition de cadre logique pour une seconde phase de projet ;
- une analyse SWOT ;
- une annexe comprenant le planning détaillé de la mission d'évaluation, les différentes personnes rencontrées et les outils utilisés (grille d'entretien, trame d'animation de focus group...).

b) Une synthèse – résumé exécutif (5 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

Tous les livrables seront remis en langue française sous format électronique (format Word).

4.6. Budget disponible

Le budget maximum disponible pour cette évaluation est de 20 000 euros.

4.7. Modalités de candidature

Les offres techniques et financières sont à envoyer par e-mail en précisant l'objet «EVAL/ADEMA» avant le 24 avril 2024 minuit (heure française, UTC+02) à :

- Laure Etcheto, Responsable de programmes à PARTAGE : laure.etcheto@partage.org
- Mausert François, Directeur Exécutif d'ADEMA : mausert.francois@ademahaiti.org

Pour être étudiées, les candidatures devront obligatoirement comporter une proposition technique respectant le canevas fourni en annexe, le(s) CV des consultants proposés ainsi qu'une proposition financière (devis).

Annexes

Annexe 1 : Canevas de la proposition technique

Annexe 2 : Modèle de devis

Annexe 1 : Canevas de la proposition technique

La réponse aux Termes de Référence devra s'organiser autour des sections suivantes (maximum 10 pages hors annexes):

1. Compréhension des Termes de Référence

Cette section décrira entre autre la compréhension que l'équipe proposée a :

- des Termes de Référence présentés ;
- du contexte du projet ;
- du projet lui-même.

2. Méthodologie de travail et résultats attendus

Cette section décrira entre autre :

- la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'évaluation de façon documentée, argumentée ;
- un chronogramme indicatif ;
- les résultats attendus ;
- les limites de l'évaluation ;
- toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.

3. Composition de l'équipe évaluatrice

Cette section décrira entre autre :

- la composition de l'équipe ;
- le profil des expert(e)s ;
- la complémentarité des deux expert(e)s;
- les points forts de l'équipe proposée.

4. Annexes

- les CV des expert(e)s ;
- le devis de la prestation (cf. modèle fourni).

Annexe 2 : Modèle de devis

	coût unitaire TTC	nbre d'unité	total TTC
<u>Honoraires</u>			
consultant chef de mission (nbre de jours)		0 jours	0 €
consultant associé (nbre de jours)		0 jours	0 €
<u>Per diem</u>			
France/International		0 jours	0 €
Haïti		0 jours	0 €
<u>Déplacements</u>			
Déplacements internationaux (sur justificatifs)		A/R	0 €
Déplacements en France (sur justificatifs)		A/R	0 €
Déplacement locaux mission terrain (location véhicule, essence...)		Forfait	0 €
<u>Autres frais</u>			
frais de reproduction de rapports, secrétariat, traduction...			0 €
SOUS-TOTAL GENERAL			0 €
<i>Imprévis (5% du sous-total) sur justificatifs</i>			<i>0 €</i>
TOTAL			0 €